

REGLEMENT DE LA SALLE ET DU PARC DE LA PEQUINIÈRE

Gaec de la Péquinière
1 la Péquinière
44430 La Boissière du Doré
accueil@pequiniere.fr
tel : 02.40.33.70.49.

RESERVATION -LOCATION : 1 jour : 250 €* (option poubelles +15€)*
2 jours consécutifs : 500€ (option poubelles +15€) avec
gratuité du camping sur la nuitée total : 515 €

Au moment du dépôt de la demande, 3 règlements vous seront demandés :

- un acompte de 60€ par jour loué, (somme qui ne sera pas restituée si le locataire se désiste) soit 120€ / 2 jours loués
- le solde de 205€ (encaissé après location) soit 440€ ou 455€ / 2 jours
- une caution de 400€*, somme qui justifiera du bon fonctionnement du matériel, de la propreté de la salle et du respect du contrat signé.

A l'issue de la réunion, un constat sera effectué, au cours duquel le bon fonctionnement du matériel et l'état des locaux seront vérifiés. Si l'état de la salle ne permet pas une location directe, nous obligerons à intervenir, une charge de 60€ supplémentaire vous sera facturée.

*les chèques sont à mettre à l'ordre du **Gaec de La Péquinière**

SECURITE :

Il est interdit de recevoir dans la salle plus de personnes que le nombre défini par la commission de sécurité, soit 50 personnes assises (70 sur le site), **d'y pratiquer des jeux ou actes bruyants, dangereux, d'y introduire des animaux, de cueillir des fleurs ou couper des branches.**

La personne désignée en qualité de responsable est présumée avoir pris connaissance des consignes de sécurité de la salle et s'engage à prendre toutes les mesures prévues dans ce domaine :

- pour permettre le déroulement normal de la réunion
- pour contacter les services d'Incendie et de Secours : **POMPIER** (Tel : 18)
SAMU (Tel : 15)
- pour prévenir toutes dégradations sur l'immeuble et le matériel :
GENDARMERIE (Tel: 17)

Afin, d'atténuer la gêne causée aux riverains de la salle, **il est interdit d'utiliser une sono professionnelle. Le volume de la sono devra être modéré, les portes de la salle devront être maintenues en position fermées** et l'ouverture des autres portes et fenêtres devra être limitée au strict nécessaire pour la ventilation .

En cas de tapage nocturne imputable au bruit provenant de la salle ou à l'usage intempestif d'avertisseur sonores des véhicules participant à la soirée, la responsabilité du locataire pourrait être engagée.

L'usage du feu d'artifice est formellement interdit sur le site et aux alentours ainsi que les confettis.

Les tables et les chaises devront être manipulées avec ménagement et attention. Et à l'issue du repas, elles devront être rangées propres et stockées dans les espaces prévus à cet effet.

La responsabilité des dégradations faites au bâtiment, à l'environnement, au matériel, au mobilier, aux vols ou pertes de biens appartenant aux invités et aux organisateurs, des accidents corporels pouvant survenir, incombe au locataire, à charge pour lui de se faire couvrir par une assurance : responsabilité civile ou risques locatifs .

CUISINE , SALLE ET SANITAIRES:

La cuisine et le matériel mis à la disposition des utilisateurs ainsi que la salle doivent être laissés en parfait état de propreté, prêt pour un nouvel usage.

Toute vaisselle perdue ou cassée devra être payée, suivant le tarif affiché en cuisine.

DIVERS :

La musique devra cesser à **deux heures du matin au plus tard et être d'une intensité respectable toute la journée.** (même pour une location de 2 jours consécutifs)

L'introduction de boissons alcoolisées dans la salle devra se faire suivant la législation en vigueur et sous la responsabilité du locataire.

La ferme n'est en aucun cas un espace de jeux. Il est formellement interdit de nourrir nos animaux.

Si nous donnons **l'autorisation de venir préparer** la salle avant la location, il n'est en aucun cas autorisé d'y organiser un repas.

A l'issue de la réunion, la personne responsable devra veiller à ce que toutes les lumières soient éteintes et toutes les portes fermées.

Je m'engage ; Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

1°) A respecter le règlement

2°) A régler le coût de la location, conformément au tarif en vigueur suivant les modalités prévues au règlement d'utilisation.

De plus, je certifie sur l'honneur que les locaux seront utilisés pour mon propre compte.

FAIT ALE.....

LE LOCATAIRE:

RESERVATION POUR LE :

LE PROPRIETAIRE :

***POUBELLES LAISSEES SUR PLACE = 15€00**

OUI NON

mise à disposition

d'un bac pour les ordures ménagères

POUR LA REMISE DES CLEFS CONTACTEZ NOUS

LES JOURS PRECEDENTS

02.40.33.70.49. OU 06.37.89.02.49

